

Procédure de soutenance

(Rédaction en cours) version 02/09/2024

Une soutenance doit être déclarée et finalisée sur ADUM **au minimum 8 semaines avant la date de soutenance.**

IMPORTANT : Les semaines de fermeture de l'université ne peuvent pas être prises en compte dans le calcul du calendrier de soutenance :

- 4 semaines au mois d'août
- 2 semaines au mois de décembre

Les étapes décrites ci-dessous concernent également les soutenances en **cotutelle**.

La doctorante ou le doctorant doit déclarer sa soutenance sur [Adum](#).

Vous devez obligatoirement finaliser l'intégralité de la procédure pour que la déclaration de soutenance soit prise en compte et **soumise à l'avis de votre direction de thèse**. Par conséquent :

- tous les onglets dans ADUM doivent être validés,
- le manuscrit de thèse doit être déposé,
- télécharger la composition de jury.

Votre direction de thèse **doit vérifier les données** relatives aux membres du jury notamment les **grades**, les **établissements** et **l'obtention de HDR** de chacun des membres avant de donner son avis sur le jury de soutenance. Elle peut y apporter directement les modifications nécessaires. Il convient que votre direction de thèse vérifie aussi si le jury est conforme aux prérequis de l'école doctorale **avant de valider** et de signer le jury.

L'expertise du jury ne peut avoir lieu sans la validation de la direction de thèse. Votre directeur ou directrice de thèse doit donc étudier et valider votre jury au moins 8 semaines avant la date de soutenance, en tenant compte des périodes de fermeture (voir ci-dessus).

Après validation de la direction de thèse ;

- envoyer votre formulaire « composition de jury » par mail à votre école doctorale,

Après validation et signature de la direction de l'ED ;

- l'école doctorale envoie la composition de jury pour validation et signature de Monsieur Laurent Gautron, Vice-Président Recherche adjoint – Politiques doctorales (laurent.gautron@univ-eiffel.fr) et (vpr-doctorat@univ-eiffel.fr)

Votre interlocuteur à Université Gustave Eiffel est :

- Monsieur Van-Chamroeun Pak (vpr-doctorat@univ-eiffel.fr)

Envoi du manuscrit aux rapporteur.e.s désigné.e.s par la.le doctorant.e :

- 4 semaines minimum sont consacrées au délai de lecture et de rédaction des rapporteur.e.s.

Un guide de rédaction de la thèse est disponible depuis votre interface Adum. Dans le cas contraire, veuillez envoyer un mail à (vpr-doctorat@univ-eiffel.fr) et mettre en copie l'école doctorale.

Retour des rapports de soutenance :

Les rapporteur.e.s doivent retourner leur rapport au moins **3 semaines avant la date de soutenance** à ; (vpr-doctorat@univ-eiffel.fr)

L'arrêté d'autorisation de soutenance est mis à la signature du président de l'université de l'Université Gustave Eiffel, par délégation **Monsieur Laurent Gautron, Vice-Président Recherche adjoint – Politiques Doctorale**, uniquement après réception des rapports favorables et après avis de la direction de l'école doctorale. Les rapports vous sont communiqués à vous, à votre direction de thèse et à l'ensemble des membres du jury.

Sans retour des rapports dans les délais, la soutenance ne sera pas autorisée par l'université.